

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

- Vu le décret n°90-50 du 12 janvier 1990 modifié instituant une prime d'administration et une prime de charges administratives attribuées à certains personnels de l'enseignement supérieur,
- Vu le décret n° 99-855 du 4 octobre 1999 modifié instituant une prime de responsabilités pédagogiques dans les établissements d'enseignement supérieur relevant du ministre chargé de l'enseignement supérieur
- Vu l'arrêté du 4 octobre 1999 fixant la liste des personnels de l'enseignement supérieur pouvant bénéficier de la prime de responsabilités pédagogiques instituée par le décret n° 99-855 du 4 octobre 1999 ;
- Vu l'avis de la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire du 25 mars 2025 relatif à la proposition de fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques pour l'année universitaire 2024/2025
- Vu l'avis du Comité Social d'Administration d'Etablissement du 28 mars 2025 relatif à la proposition de fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques ou à une prime de charges administratives pour l'année universitaire 2024/2025
- Vu l'avis du Comité Social d'Administration d'Etablissement du 27 juin 2025 relatif à la proposition de fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques ou à une prime de charges administratives pour l'année universitaire 2024/2025

Conseil d'administration du 28 novembre 2025

Délibération enregistrée sous le numéro : 716/2025/RH

Sujet : Proposition de fonctions ouvrant droit à une prime de responsabilités pédagogiques (PRP) ou à une prime de charges administratives (PCA) au titre de l'année universitaire 2025/2026

PJ : tableau de présentation des propositions de fonctions

Au cours de l'année universitaire 2022/2023, l'Université de Limoges a procédé à la redéfinition de l'ensemble des fonctions et missions qui peuvent être confiées aux enseignants et enseignants-chercheurs. Ces fonctions sont valorisées soit, par la prise en compte dans le service statutaire d'enseignement de dispositions du référentiel d'équivalence horaire, soit au moyen de l'attribution d'une prime ou indemnité.

Pour les enseignants-chercheurs, le dispositif de l'indemnité fonctionnelle C2 du RIPEC a remplacé la procédure relative à l'attribution de primes de responsabilités pédagogiques (PRP) ou de primes de charges administratives (PCA).

Le dispositif d'attribution de PRP et PCA reste cependant valable dans le cas de fonctions attribuées à des enseignants du second degré ou exercées par des personnels hospitalo-universitaires.

Les PRP correspondent à des responsabilités spécifiques exercées en sus des obligations de service.

Les fonctions ouvrant droit à des PRP et le nombre d'heures maximum allouées à ces fonctions sont fixées par le Président de l'Université sur proposition du Conseil d'Administration après avis de la Commission de la Formation du Conseil Académique.

Les PCA, quant à elles, peuvent être attribuées aux enseignants affectés dans les établissements d'enseignement supérieur qui exercent une responsabilité administrative ou prennent la responsabilité d'une mission temporaire définie par l'établissement et dont la durée ne peut être inférieure à un an.

Le Président de l'Université arrête, après avis du Conseil d'Administration, la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la PCA et les taux maximum d'attribution de cette prime.

Les propositions de fonctions ouvrant droit à PRP/PCA sont annexées à cette présente délibération.

Il est proposé aux membres du Conseil d'Administration d'approuver la liste des fonctions ouvrant droit à PRP/PCA pour l'année 2025/2026.

Membres en exercice : 36

Nombre de présents ou représentés : 31

Abstention (s) : 11

Suffrages exprimés : 20

Pour : 20

Contre : 0

Fait à Limoges, le 28 novembre 2025

Le Président de l'Université,

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de novembre 2025.

Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 1^{er} décembre 2025.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges

Primes de Responsabilités Pédagogiques - Primes de charges Administratives 2025-2026

Liste des fonctions et responsabilités

- Les primes de responsabilités pédagogiques (PRP) correspondent à des responsabilités spécifiques exercées en sus des obligations de service attribuées aux enseignants autres qu'enseignants-chercheurs, aux personnels enseignants des universités de médecine générale titulaires, ainsi qu'aux personnels enseignants et hospitaliers exerçants des fonctions d'enseignement dans des établissements d'enseignement supérieur.
 - Les fonctions ouvrant droit à des PRP et le nombre d'heures maximum allouées à ces fonctions sont fixés par la Présidence de l'Université sur proposition du Conseil d'Administration après avis de la Commission de la Formation du Conseil Académique. (CFVU).
 - Le nombre d'heures indiqué en équivalent TD correspond aux nombres d'heure maximum allouées pour chaque responsabilité.
 - Les primes de charges administratives (PCA) peuvent être attribuées aux enseignants autres qu'enseignants-chercheurs, aux personnels enseignants des universités de médecine générale titulaires exerçants des fonctions d'enseignement dans des établissements d'enseignement supérieur.
 - Les PCA sont attribuées à des enseignants qui exercent une responsabilité administrative ou prennent la responsabilité d'une mission temporaire définie par l'établissement et dont la durée ne peut être inférieure à un an.
 - La Présidence de l'Université arrête, au début de chaque année universitaire, après avis du Conseil d'Administration, la liste des fonctions pouvant ouvrir droit au bénéfice de la PCA et les taux maximum d'attribution de cette prime.
 - Les indemnités fonctionnelles, composante C2 du régime indemnitaire des Personnels Enseignants-Chercheurs (RIPEC), sont attribuées à des enseignants-chercheurs ou chercheurs exerçants des fonctions de direction d'une unité ou d'une composante, des responsabilités supérieures ou particulières ou de missions temporaires.
 - Les fonctions sont fixées par décision de la Présidence après vote du conseil d'administration.
 - La liste des attributions est validée chaque année par la Présidence, après présentation en réunion de bureau.
- Ces fonctions sont donc présentées aux membres du CSAE à titre d'information.**

Composante	Sous-groupe	Fonctions/Missions	Intitulé de la fonction en composante	Nombre heures ETD PRP	Montant PRP	Montant PCA	Montant C2	Observations
INSE	G1-1	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Directeur département Arts, histoire, géographie	11,5	500,00 €			
INSE	G1-1	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Directeur département Formation transversale	11,5	500,00 €			
MEDECINE	G1-1 B	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Directeur du Duenes (Département Universitaire d'Enseignement Numérique en Santé)	11,5	500,00 €			
MEDECINE	G1-1 B	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Responsable du 3ème cycle (interne)	11,5	500,00 €			
MEDECINE	G1-1	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Responsable du département universitaire de sciences infirmières	11,5	500,00 €			24/25: valorisée en resp. de département niveau 3 (1500€)
MEDECINE	G1-1	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Responsable 2ème cycle	11,5	500,00 €			24/25: valorisée en resp. de département niveau 3 (1500€)
MEDECINE	G1-1	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Responsable 1er cycle	11,5	500,00 €			24/25: valorisée en resp. de département niveau 3 (1500€)
INSE	G1-1	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Directrice département Documentation	11,5	500,00 €			
MEDECINE	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Responsable département de Médecine Générale	11,5	500,00 €			
IUT	G1-2	Responsable d'une plate-forme technologique ou d'un grand équipement	Responsable de la PFT Bois-Construction du Limousin	17	750,00 €			
MEDECINE	G1-2	Responsable d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement	Responsable ECOS (Examens Cliniques Objectifs Structurés)	17	750,00 €			24/25: valorisée en resp. de département niveau 1 (500€)
MEDECINE	G1-2	Responsable d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement	Centre du don de corps	17	750,00 €			
MEDECINE	G1-2	Responsable d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement	ELAASTICS	17	750,00 €			non valorisée en 24/25
EST	G1-3	Responsable de département (ou de section) niveau 2	Responsable du département STAPS Limoges	23	1 000,00 €			
FLSH	G1-3B	Responsable de département (ou de section) niveau 2	Direction du département de langues Etrangères Appliquées	23	1 000,00 €			
SUAP5	G1-3	Responsable des compétitions sportives étudiantes	Responsable des compétitions sportives étudiantes	23	1 000,00 €			
FSF	G1-4 B	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Responsable du département Langues	34,5	1 500,00 €			
TRANSVERSAL	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Responsable du département Anglais	34,5	1 500,00 €			
TRANSVERSAL	G1-1 B	Présidence de commission disciplinaire	Président de la section disciplinaire	11,5	500,00 €			
TRANSVERSAL	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Chargé de mission équipements sportifs		1 500,00 €			
IAE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Référent VAE		1 500,00 €			
MEDECINE	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche et interinstitutionnel	Directeur de la communication		1 500,00 €			
MEDECINE	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Accès aux études de santé		1 500,00 €			nouvelle fonction
MEDECINE	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Santé numérique		1 500,00 €			nouvelle fonction

Composante	Sous-groupe	Fonctions/Missions	Intitulé de la fonction en composante	Nombre heures ETO PRP	Montant PRP	Montant PCA	Montant CZ	Observations
INSPE	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Direction adjointe en charge du 1er degré			1 500,00 €		
ENSLI-ENSCI	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Directeur adjoint de la formation			1 500,00 €		
SUAPS	G2-3	Directeur adjoint du SUAPS	Gestionnaire des plannings			1 500,00 €		
MEDECINE	G2-4 [B]	Directeur adjoint en charge de la pédagogie	Assesseur chargé de l'enseignement			2 500,00 €		
MEDECINE	G2-4 [B]	Directeur adjoint en charge de la recherche	Assesseur chargé de la recherche			2 500,00 €		
FST	G2-4	Directeur adjoint international	Directeur adjoint international			2 500,00 €		
IAE	G2-4	Directeur adjoint international	Directeur adjoint international			2 500,00 €		
IUT	G2-5	Directeur département à IUT	Directeur du département Métiers du Multimédia et de l'Internet			3 000,00 €		
IUT	G2-5	Directeur département à IUT	Directeur du département Hygiène Sécurité et Environnement			3 000,00 €		
IUT	G2-5	Directeur département à IUT	Directeur du département Carrières Sociales			3 000,00 €		
IUT	G2-5	Directeur département à IUT	Directeur du département Génie Industriel et Maintenance			3 000,00 €		
IUT	G2-5	Directeur département à IUT	Directeur du département Gestion des Entreprises et des Administrations - Brive			3 000,00 €		
IUT	G2-5	Directeur département à IUT	Directeur du département Gestion des Entreprises et des Administrations - Limoges			3 000,00 €		
IUT	G2-5	Directeur département à IUT	Administration P&T			1 200,00 €		
OMEGA HEALTH	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction RESINFT			1 200,00 €		
OMEGA HEALTH	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction EpiMACT			1 200,00 €		
OMEGA HEALTH	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction NEUHT			1 200,00 €		
OMEGA HEALTH	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction VieSanté			1 200,00 €		
TRANSVERSARE	G2-2	Directeur institut de recherche	Co administrateur provisoire OMEGAHEALTH			1 200 €		
TRANSVERSARE	G2-6	Directeur services communs et généraux	SUAPS			3 500 €		
TRANSVERSARE	G3-5	Direction de composante /JUR (hors IUT/ENSLI-ENSCI/INSPE)	MEDECINE			6 500 €		
TRANSVERSARE	G1-3	Référent mission permanente auprès de la Présidence	Campus connecté Unilim			1 000,00 €		
TRANSVERSARE	G1-3	Référent mission permanente auprès de la Présidence	Sport de haut niveau des universités			1 000,00 €		
IUT	G2-3	Responsable de site de proximité	Guéret			750,00 €		
INSPE	G2-3	Responsable de site de proximité	Responsable pédagogique site de Tulle			1 500,00 €		
INSPE	G2-3	Responsable de site de proximité	Responsable pédagogique site de Guéret			1 500,00 €		
IUT	G2-3	Responsable de site de proximité	Tulle			1 500,00 €		
IUT	G2-3	Responsable de site de proximité	Egletons			1 500,00 €		
TRANSVERSARE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-président délégué "Usages du numérique"			4 000,00 €		
TRANSVERSARE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-présidente déléguée "Orientation et réussite"			4 000,00 €		
TRANSVERSARE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-présidente déléguée "Recherche"			4 000,00 €		
MEDECINE	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Stages et gardes				1 500,00 €	nouvelle fonction
TRANSVERSARE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Chargé de mission Ressources Humaines				1 500,00 €	
TRANSVERSARE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Chargé de mission enseignements vétérinaires				1 500,00 €	
TRANSVERSARE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Chargé de mission AP CD				1 500,00 €	
TRANSVERSARE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Chargé de mission affaire juridique et institutionnelle				1 500,00 €	
TRANSVERSARE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Chargé de mission stratégie immobilière				1 500,00 €	
TRANSVERSARE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Chargé de mission Sport Santé Inclusion - activité physique				1 500,00 €	
TRANSVERSARE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Chargé de mission PEPTTE				1 500,00 €	
TRANSVERSARE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Chargé de mission Inclusion				1 500,00 €	
TRANSVERSARE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Chargé de mission Alliance européenne EUPeace				1 500,00 €	
TRANSVERSARE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Harèlement, violences sexistes et sexuelles/Discrimination				1 500,00 €	
PHARMACIE	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Assesseur pédagogie				1 500,00 €	
INSPE	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Directeur adjoint de l'INSPE, en charge des mentions 2nd degré et encadrement éducatif				1 500,00 €	
ENSLI-ENSCI	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Directeur délégué aux Relations Internationales				1 500,00 €	
ENSLI-ENSCI	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Directeur délégué DD&RS				1 500,00 €	

Composante	Sous- groupe	Fonctions/Missions	Intitulé de la fonction en composante	Nombre heures ETD PRP	Montant PRP	Montant PCA	Montant CZ	Observations
ENSIL-ENSCI	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Directeur délégué à la Communication				1 500,00 €	
PHARMACIE	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Assesseur recherche				1 500,00 €	
ENSIL-ENSCI	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Directeur délégué aux Relations Entreprises/apprentissage				1 500,00 €	
ENSIL-ENSCI	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Directeur délégué à la démarche Qualité				1 500,00 €	
ENSIL-ENSCI	G2-3	Directeur adjoint de composante autres que pédagogie, recherche ou international	Directeur délégué à la Recherche				1 500,00 €	
FSDE	G2-50	Directeur adjoint de composante/UFR	1er assesseur				3 000,00 €	
IAE	G2-50	Directeur adjoint de composante/UFR	Directrice adjointe de l'IAE				3 000,00 €	
INSPE	G2-50	Directeur adjoint de composante/UFR	Directeur adjoint INSPE, en charge de la recherche et de l'international				3 000,00 €	
PHARMACIE	G2-5	Directeur adjoint de composante/UFR	Vice-Doyen				3 000,00 €	
FSH	G2-50	Directeur adjoint de composante/UFR	Premier Adjoint (FSH)				3 000,00 €	
IPAG	G2-5	Directeur adjoint de composante/UFR	Directeur adjoint de l'IPAG				3 000,00 €	
ENSIL-ENSCI	G2-50	Directeur adjoint de l'ENSIL-ENSCI	Directeur adjoint de l'ENSIL-ENSCI				3 000,00 €	
IUT	G2-7	Directeur adjoint de l'IUT	Directeur adjoint de l'IUT				4 000,00 €	
IAE	G2-4	Directeur adjoint en charge de la pédagogie	Directeur des études				2 500,00 €	
FSH	G2-4	Directeur adjoint en charge de la pédagogie	Directeur adjoint en charge de la pédagogie				2 500,00 €	
FSDE	G2-4	Directeur adjoint en charge de la pédagogie	Assesseur à la pédagogie et à la formation				2 500,00 €	
FSH	G2-4	Directeur adjoint en charge de la recherche	Directeur adjoint en charge de la recherche				2 500,00 €	
FSH	G2-4	Directeur adjoint en charge de la recherche	Direction-adjointe à la Recherche (FSH)				2 500,00 €	
FSDE	G2-4	Directeur adjoint en charge de la recherche	Assesseur à la recherche et l'innovation				2 500,00 €	
FSDE	G2-4	Directeur adjoint international	Assesseur aux relations internationales et partenariales				2 500,00 €	
FSH	G2-4	Directeur adjoint international	Direction-adjointe à l'international (FSH)				1 000,00 €	
ENSIL-ENSCI	G2-50	Directeur de la formation/des Etudes à l'ENSIL-ENSCI	Directeur de la formation/des Etudes à l'ENSIL-ENSCI				3 000,00 €	
IUT	G2-50	Directeur du département UT	Directeur du département Mesures Physiques				3 000,00 €	
IUT	G2-50	Directeur du département UT	Directeur du département Génie Electrique et Informatique Industrielle				2 500,00 €	
IUT	G2-50	Directeur du département UT	Directeur du département Informatique				3 000,00 €	
IUT	G2-50	Directeur du département UT	Directeur du département Génie Biologique				3 000,00 €	
IUT	G2-50	Directeur du département UT	Directeur du département Techniques de Commercialisation				3 000,00 €	
IUT	G2-50	Directeur du département UT	Directeur du département Génie Civil Construction Durable				3 000,00 €	
SHS	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction FRED				1 200,00 €	
SHS	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction CRIHAM				1 200,00 €	
SHS	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction CERES				1 200,00 €	
IMPEO	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction GC2D				1 200,00 €	
IMPEO	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction E2LIM				1 200,00 €	
GIO	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction CREOP				1 200,00 €	
OMEGA HEALTH	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction CAPTUR				1 200,00 €	
OMEGA HEALTH	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction LARGOS				1 200,00 €	
OMEGA HEALTH	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction HAVAE				1 200,00 €	
SHS	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction GRESO				1 200,00 €	
GIO	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction OMU				1 200,00 €	
OMEGA HEALTH	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction CNBL				1 200,00 €	
SHS	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction EHC				1 200,00 €	
SHS	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction GEOLAB				1 200,00 €	
GIO	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction LAPE				1 200,00 €	
IMPEO	G2-2	Directeur d'unité de recherche	Direction IRECR				1 200,00 €	
TRANSVERSALE	G2-2	Directeur institut de recherche	XLM				1 200,00 €	
TRANSVERSALE	G2-2	Directeur institut de recherche	GIO				1 200,00 €	
TRANSVERSALE	G2-2	Directeur institut de recherche	Co administrateur provisoire OMEGAHEALTH				600,00 €	
TRANSVERSALE	G2-2	Directeur institut de recherche	IMPEO				1 200,00 €	
TRANSVERSALE	G2-2	Directeur institut de recherche	SHS				1 200,00 €	
IUT	G2-4	Directeur service RI/CLET de l'IUT	Directeur service RI/CLET de l'IUT				2 500,00 €	
TRANSVERSALE	G3-5	Direction de composante /UFR (hors IUT/ENSIL-ENSCI/INSPE)	IAE				6 500,00 €	
TRANSVERSALE	G3-5	Direction de composante /UFR (hors IUT/ENSIL-ENSCI/INSPE)	PHARMACIE				6 500,00 €	

Composante	Sous- groupe	Fonctions/Missions	Intitulé de la fonction en composante	Nombre heures ETO PRP	Montant PRP	Montant PCA	Montant C2	Observations
TRANSVERSALE	G3-5	Direction de composante /UFR (hors IUT/ENSIL-ENSCI/INSPE)	FLSH				6 500,00 €	
TRANSVERSALE	G3-5	Direction de composante /UFR (hors IUT/ENSIL-ENSCI/INSPE)	FDSE				6 500,00 €	
TRANSVERSALE	G3-5	Direction de composante /UFR (hors IUT/ENSIL-ENSCI/INSPE)	FST				6 500,00 €	
TRANSVERSALE	G3-3B	Direction de l'ILFOMER	Direction de l'ILFOMER				5 500,00 €	
TRANSVERSALE	G2-1B	Direction d'Ecole Doctorale	Directrice de l'Ecole Doctorale Sciences et Ingénierie				3 500 €	
CEC	G2-2	Direction d'Ecole Doctorale	Directrice de l'Ecole Doctorale Gouvernance des Institutions et des Organisations				1 200,00 €	
CEC	G2-2	Direction d'Ecole Doctorale	Directrice de l'Ecole Doctorale Biologie Chimie Santé				1 200,00 €	
CEC	G2-2	Direction d'Ecole Doctorale	Directrice de l'Ecole Doctorale Littératures, Sciences de l'Homme et de la Société				1 200,00 €	
TRANSVERSALE	G2-4	Président du conseil académique restreint	Président du conseil académique restreint				2 500,00 €	nouvelle fonction votée 11/07/25
TRANSVERSALE	G1-3	Référent mission permanente auprès de la Présidence	Fonctionnaire sécurité défense (FSD) et radicalisation				1 000,00 €	
TRANSVERSALE	G1-3	Référent mission permanente auprès de la Présidence	Laïcité				1 000,00 €	
TRANSVERSALE	G1-3	Référent mission permanente auprès de la Présidence	Intégrité scientifique				1 000,00 €	
XNUM	G2-1	Responsable axe	Responsable axe MATHIS				1 000,00 €	
XNUM	G2-1	Responsable axe	Responsable axe SRF				1 000,00 €	
XNUM	G2-1	Responsable axe	Responsable axe RFE				1 000,00 €	
XNUM	G2-1	Responsable axe	Responsable axe SRI				1 000,00 €	
IMPEO	G2-1	Responsable axe	Responsable axe organisation structurale multi échelle des matériaux				1 000,00 €	
XNUM	G2-1	Responsable axe	Responsable axe PHOT				1 000,00 €	
IMPEO	G2-1	Responsable axe	Responsable axe céramique sous contraintes environnementale				1 000,00 €	
IMPEO	G2-1	Responsable axe	Responsable axe procédé plasma et laser				1 000,00 €	
IMPEO	G2-1	Responsable axe	Responsable axe procédés céramiques innovants				1 000,00 €	
INSPE	G1-1B	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Directrice département Lettres				500,00 €	
INSPE	G1-1B	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Directrice département Langues vivantes				500,00 €	
INSPE	G1-1B	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Directrice département EPS				500,00 €	
FLSH	G1-1B	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Direction du département de Langues, Littératures et Civilisation Classiques et Orientales				500,00 €	
FLSH	G1-1B	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Direction du département de géographie				500,00 €	
INSPE	G1-1B	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Directeur département Encadrement Educatif				500,00 €	
FLSH	G1-1B	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Direction du département de Littérature Comparée				500,00 €	
INSPE	G1-1B	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Directeur département Sciences				500,00 €	
INSPE	G1-1B	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Directeur département Mathématiques				500,00 €	
INSPE	G1-1B	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Responsable du département TIC				1 000,00 €	
FST	G1-3	Responsable de département (ou de section) niveau 2	Direction du département d'Histoire				1 000,00 €	
FLSH	G1-3	Responsable de département (ou de section) niveau 2	Direction du département de Langues et Littératures Françaises				1 000,00 €	
FLSH	G1-3	Responsable de département (ou de section) niveau 2	Responsable du département Informatique				1 000,00 €	
FST	G1-3	Responsable de département (ou de section) niveau 2	Responsable du département STAPS Brive				1 000,00 €	
FLSH	G1-3	Responsable de département (ou de section) niveau 2	Direction du département de d'études Ibériques et Ibero-américaines				1 000,00 €	
FLSH	G1-3	Responsable de département (ou de section) niveau 2	Direction du département de Sciences du Langage				1 000,00 €	
FLSH	G1-3	Responsable de département (ou de section) niveau 2	Direction du département de Sociologie				1 000,00 €	
FST	G1-3	Responsable de département (ou de section) niveau 2	Responsable du département Physique				1 000,00 €	
FST	G1-3	Responsable de département (ou de section) niveau 2	Responsable du département Mathématiques				1 000,00 €	
ENSLI-ENSCI	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Directrice de la spécialité Génie Civil				1 500,00 €	
FLSH	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Direction du département des Sciences de l'Education et de la Formation				1 500,00 €	
FST	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Responsable du département STAPS				1 500,00 €	

Composante	Sous-groupe	Fonctions/Missions	Intitulé de la fonction en composante	Nombre heures ETO PRP	Montant PRP	Montant PCA	Montant C2	Observations
ENSLI-ENSCI	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Directeur du département Tronc Commun				1 500,00 €	
	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Directeur du département d'Etudes anglophones				1 500,00 €	
	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Directrice de la spécialité Matériaux				1 500,00 €	
	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Directrice de la spécialité Génie de l'Eau et Environnement				1 500,00 €	
FSSE	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Responsable de section CNU 05				1 500,00 €	
FST	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Responsable du département SV				1 500,00 €	
ENSLI-ENSCI	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Directrice de la spécialité Electronique et Télécommunications				1 500,00 €	
ENSLI-ENSCI	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Directrice de la spécialité Céramique Industrielle				1 500,00 €	
ENSLI-ENSCI	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Directrice département Formation Initiale aux Métiers de l'Ingénieur				1 500,00 €	
FSSE	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Responsable de section CNU 02-03				1 500,00 €	
ENSLI-ENSCI	G1-5	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Directeur de la spécialité Phototique				1 500,00 €	
FSSE	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Responsable de section CNU 01				1 500,00 €	
FST	G1-4	Responsable de département (ou de section) niveau 3	Responsable du département Génie Civil				1 500,00 €	
IUT	G2-3	Responsable de site de proximité	Brive				1 500,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-président délégué "Valorisation et innovation"				4 000,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-présidente déléguée "Responsabilité sociale"				4 000,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-président délégué "Développement durable"				4 000,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-président délégué "Sport, santé, inclusion"				4 000,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-président délégué "Recherche"				4 000,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-Présidente déléguée "Sciences et société"				4 000,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-président délégué "Vie étudiante et vie de campus"				4 000,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-présidente déléguée "Formation tout au long de la vie, formation continue, apprentissage et VAE"				4 000,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-président délégué "Stratégie internationale"				4 000,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-président délégué "Collège doctoral et formation doctorale"				4 000,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-présidente délégué "Coordination des grands projets structurants"				4 000,00 €	nouvelle fonction au26/09/2025
TRANSVERSALLE	G3-2	Vice-présidence déléguée	Vice-président délégué "Communication et prospective"				4 000,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-5	Vice-présidence déléguée "Pilotage et système d'information"	Vice-président délégué "Pilotage et système d'information"				6 500,00 €	nouvelle fonction au 11/07/2025
TRANSVERSALLE	G3-6	Vice-présidence du conseil d'administration	Vice-présidence du conseil d'administration				7 500,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-5	Vice-présidence en charge de la pédagogie	Commission Formation et Vie Universitaire				6 500,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-5	Vice-présidence en charge de la recherche	Vice-présidence en charge de la recherche				6 500,00 €	
TRANSVERSALLE	G3-5	Vice-Présidence en charge de la stratégie internationale	Vice-Présidence en charge de la stratégie internationale				6 500,00 €	
TRANSVERSALLE	G1-4	VP déléguée au Conseil Académique Restreint	VP déléguée au Conseil Académique Restreint				1 500,00 €	
MEDECINE		chargé de mission en composante	Déontologie	11,5	500,00 €			référentiel non valorisable aux hopitaux universitaire
MEDECINE		chargé de mission en composante	Initiation aux soins	11,5	500,00 €			référentiel non valorisable aux hopitaux universitaire
MEDECINE		chargé de mission en composante	Développement durable et responsabilité sociale	11,5	500,00 €			référentiel non valorisable aux hopitaux universitaire
MEDECINE		chargé de mission en composante	Relations internationales	11,5	500,00 €			référentiel non valorisable aux hopitaux universitaire
MEDECINE		chargé de mission en composante	Tutorat accès santé	11,5	500,00 €			référentiel non valorisable aux hopitaux universitaire
MEDECINE		chargé de mission en composante	Ingénierie des stages hospitaliers	11,5	500,00 €			référentiel non valorisable aux hopitaux universitaire
MEDECINE		chargé de mission en composante	Accompagnement des internes en difficulté	11,5	500,00 €			référentiel non valorisable aux hopitaux universitaire
MEDECINE		chargé de mission en composante	Thèses d'exercice	11,5	500,00 €			référentiel non valorisable aux hopitaux universitaire
MEDECINE		chargé de mission en composante	Communication	11,5	500,00 €			référentiel non valorisable aux hopitaux universitaire
MEDECINE		chargé de mission en composante	Accompagnement des étudiants en difficulté	11,5	500,00 €			référentiel non valorisable aux hopitaux universitaire
MEDECINE	G1-2	Responsable d'une plateforme technologique ou d'un grand équipement	Centre de simulation	17	750,00 €			non valorisée en 24/25

Composante	Sous-groupe	Fonctions/Missions	Intitulé de la fonction en composante	Nombre heures ETO pfp	Montant PRP	Montant PCA	Montant C2	Observations
TRANSVERSALE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	Formation et vie Universitaire - accès aux études de santé				1 500,00 €	
TRANSVERSALE	G1-5	Chargé de mission temporaire auprès de la Présidence	universitarisation des professions de santé				1 500,00 €	en attente lettre de mission
TRANSVERSALE	G1-4	Conseiller auprès du Président - Santé	Conseiller auprès du Président - Santé				1 500,00 €	
TRANSVERSALE	G1-4	Conseiller auprès du Président Stratégie territoriale	Conseiller auprès du Président Stratégie territoriale				1 500,00 €	
MEDECINE	G2-5	Directeur adjoint de composante/JFR	Vice-Doyen					non pourvu
TRANSVERSALE	G2-6	Directeur services communs et généraux	PULIM					non pourvu
TRANSVERSALE	G3-4 (B)	Direction de la fondation partenariale	Direction de la fondation partenariale					BIATSS
TRANSVERSALE	G1-3	Référent mission permanente auprès de la Présidence	Déleguée à la protection des données (DPP)					BIATSS
TRANSVERSALE	G1-3	Référent mission permanente auprès de la Présidence	Référent recherche Université des Mascareignes					en attente lettre de mission
TRANSVERSALE	G1-3	Référent mission permanente auprès de la Présidence	RSSI					BIATSS
TRANSVERSALE	G1-3	Référent mission permanente auprès de la Présidence	Conseiller pédagogique Mascareignes					en attente
TRANSVERSALE	G1-3	Référent mission permanente auprès de la Présidence	Ethique					en attente
XNUMX	G2-1	Référent mission permanente auprès de la Présidence	Responsable axe ASAI					PERS EXTERIEUR
MEDECINE	G1-1 (B)	Responsable de département (ou de section) niveau 1	Responsable service sanitaire					non pourvu
MEDECINE	G1-3(B)	Responsable de département (ou de section) niveau 2	Responsable de la coordination aux études santé					non pourvu
TRANSVERSALE	G1-4	Responsable des formations Université des Mascareignes	Responsable des formations Université des Mascareignes					non pourvu
				Montant total fonctions 25/26	19 750,00 €	80 950,00 €	315 900,00 €	416 600,00 €
				Montant total des attributions 24/25	23 083,00 €	77 661,00 €	282 202,95 €	382 946,95 €
				Montant total des attributions 23/24	32 815,00 €	64 430,00 €	279 236,00 €	376 481,00 €

